

COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 février 2022

Date de la convocation : 27/01/2022 – 19 h

Membres présents : BAUMANN Claude, CHARBY Christiane, CHRIST Jean-Luc, GIO Bertrand, KLOCK François, KROMMENACKER Roger, LANG Nicolas, MARCHAL Stéphanie, PETRI Marie-Paule, PAHN Sandrine, ISS Arnaud, Denis MATT, Serge SICILIANO, Joseph SOUTTER, Nicolas BRICHLER.

Membres absents : /

Secrétaire de séance : ISS Arnaud

1- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022 – Commune

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide de faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales article à hauteur de 708 € (< 25 % x 828 210 €).

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

2- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2022 – Service de l'eau

Sur proposition du maire, le Conseil Municipal décide de faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales article à hauteur de 5 112 € (< 25 % x 35 300 €).

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

3- Débat sur la politique de protection sociale complémentaire des agents de la commune

Le maire informe le conseil municipal qu'en application de l'article 4 III de l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. Ce débat ayant pour objet la présentation des enjeux et le cadre de la protection sociale complémentaire.

Le Conseil prend acte :

- des enjeux de la protection sociale complémentaire :
- de l'état des lieux de la commune :
- de la présentation du nouveau cadre issu de l'ordonnance du 17 février 2021
- du rôle du Centre de Gestion de la Moselle

Le maire propose à l'assemblée de participer à l'enquête préliminaire à la procédure de mise en concurrence lancée par le Centre de Gestion.

Les modalités de financement et de participation à la protection sociale complémentaire seront fixés à l'issue de la procédure de consultation du CDG57.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

4- Compte de gestion 2021 de la commune

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

5- Compte de gestion 2021 du service de l'eau

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

6- Approbation du compte administratif 2021 de la commune

Sous la présidence de Mr CHRIST Jean-Luc, adjoint, et hors de la présence de Mr KLOCK François, maire, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021 de la commune qui s'établit ainsi :

- En section de fonctionnement : un excédent de clôture de **269 839,15 €**
- En section d'investissement : un excédent de clôture de **105 088,88 €** avec un solde des restes à réaliser de (+) 9 391,84 €.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

7- Approbation du compte administratif 2021 du service de l'eau

Sous la présidence de Mr CHRIST Jean-Luc, adjoint, et hors de la présence de Mr KLOCK François, Maire, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021 du service de l'eau qui s'établit ainsi :

- En section de fonctionnement : Excédent de clôture de **87 187,37 €**
- En section d'investissement : Excédent de clôture de **40 533,34 €** avec un solde des restes à réaliser de (-) 3 088,14 €.

Adoptée à : l'unanimité des membres présents.

Mr KLOCK François, maire, reprend la présidence.

8- Proposition d'achat ou d'échange de terrain avec Mr BOURST Alexandre

Décision reportée : le conseil municipal demande au maire d'établir un état des lieux des parcelles appartenant à Mr Bourst susceptibles d'intéresser la commune, notamment le long de chemins ruraux.

La délibération sera soumise au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

9- Révision des tarifs de location de la salle

Décision reportée : le conseil municipal demande à l'adjoint responsable de la salle d'établir une étude comparative des différents tarifs appliqués sur le secteur de Sarrebourg.

La délibération sera soumise au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

10- Commission en charge de la révision de la carte communale

Membres de la commission : LANG Nicolas – BAUMANN Claude – SOUTTER Joseph – BRICHLER Nicolas – ISS Arnaud (suppléante de Mr ISS : SPAHN Sandrine)

DIVERS - Communications :

- Recensement communal : il est actuellement en cours et sera achevé le 19 février 2022. Il a été relevé l'absence des noms et numéros de maison sur un nombre important de boîtes aux lettres, ce qui a compliqué le travail des agents recenseurs. Un rappel de cette démarche sera inséré dans le prochain journal .
- Bureau de vote lors de l'élection présidentielle : le maire rappelle aux conseillers leur disponibilité les 10 et 24 avril 2022 pour la tenue des bureaux de vote.
- Problème d'éclairage devant les 2 abris bus : une solution pour pallier à ce danger sera étudiée.

Séance close à 20 h 30.